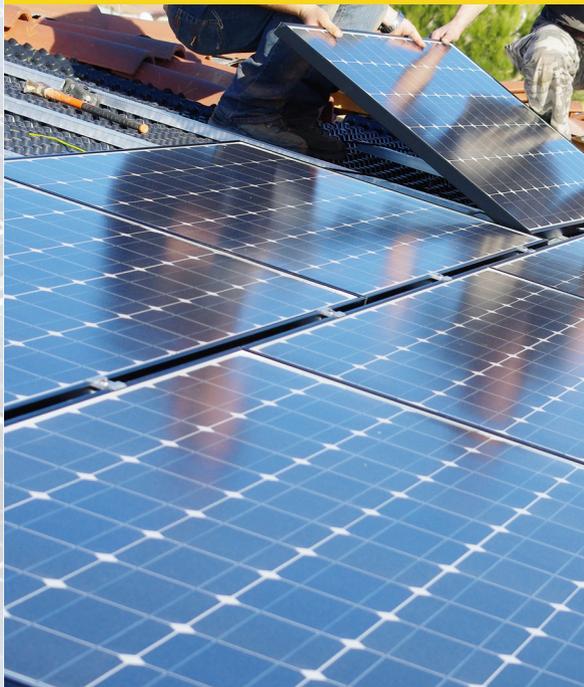


UNE SURFACE (SOL, TOITURE) QUI LÉZARDE AU SOLEIL ? ET SI VOUS LA TRANSFORMIEZ EN ÉNERGIE ?



Pour le développement de centrales photovoltaïques en toiture, le SICECO recherche actuellement des bâtiments communaux ou communautaires possédant des toitures importantes et bien exposées :

Pan de toiture de 600 m² minimum orienté sud-est à sud-ouest et sans ombrage.

©pf30 - Fotolia.com

Quelles étapes ?

Transfert de la compétence (gratuit pour les communes ; forfait annuel d'adhésion : 1 000 € / EPCI / an pendant 2 ans)

Étude d'opportunité réalisée par le SICECO (gratuit pour la commune) + Chiffrage installateur

Positionnement sur la suite à donner

Portage du projet et de l'investissement par le SICECO et/ou la commune / EPCI

Demande du tarif d'achat de l'électricité

Construction

Exploitation : production d'électricité + loyer reversé à la commune / EPCI

À savoir : la SEML Côte-d'Or Énergies (créée à l'initiative du SICECO qui en est l'actionnaire majoritaire) peut réaliser le même type d'investissement sur des bâtiments privés (entreprises, agriculteurs...).

Contact SICECO
Mathieu Julien
03 80 50 80 42
06 48 19 67 53
mjulien@siceco.fr

Le SICECO avec vous pour développer les énergies renouvelables



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

Commune / EPCI :			
Interlocuteur :			
Téléphone :		Mail :	
Patrimoine communal / communautaire			Pas de potentiel
Nom du bâtiment			
Localisation			
Surface			
Orientation			
Patrimoine privé (agriculteurs, industriels, ...)			
Nom du bâtiment			
Localisation			
Surface			
Orientation			